



VILLE DE SHANNON
Province de Québec

DÉROGATION MINEURE
DM2020-90050

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

À TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉES DE LA VILLE DE SHANNON

AVIS PUBLIC est donné par le soussigné, Directeur général adjoint, greffier et trésorier adjoint de la Ville de Shannon, que le conseil municipal, à sa séance ordinaire du **7 décembre 2020**, aura à statuer sur la demande de dérogation mineure **DM2020-90050**.

Cette demande, déposée par le propriétaire du terrain situé au 92, rue Hillside, lot 6 102 257, dans la zone H-2, vise la construction d'un bâtiment principal avec un alignement de façade dérogatoire. L'article 6.3 du *Règlement de zonage 601-18* prescrit que la façade avant d'un bâtiment principal qui fait face à une rue doit être parallèle à la ligne avant du terrain ou être implantée avec un angle de 10° (degré) maximum par rapport à la ligne avant. L'élément dérogatoire est donc le bâtiment principal dont la façade a un angle de 39° (degré) par rapport à la ligne avant du terrain.

Considérant les mesures exceptionnelles prises au regard de la COVID-19, toute personne intéressée peut se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande en téléphonant à l'Hôtel de Ville, avant le 7 décembre 2020 à midi, au 418-844-3778, du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30 et le vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h.

Une plage-horaire sera attribuée à chaque personne lui permettant ainsi de s'exprimer par audioconférence lors de la séance ordinaire qui se tiendra en circuit fermé le lundi 7 décembre 2020 à 19 h 30. Les personnes qui désirent soumettre des documents en appui à leur exposé, pourront les transmettre à l'adresse consultationsURB@shannon.ca.

FAIT À SHANNON, QUÉBEC, CE 21^e JOUR DE NOVEMBRE 2020

Le directeur général adjoint, greffier et trésorier adjoint,
Sylvain Déry, avocat, M.B.A. Adm. A, OMA